



Conseil économique et social

Distr. générale
27 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre
les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par La Manif Pour Tous, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les femmes et les filles sont, à travers le monde, les premières victimes d'une activité en plein essor : l'industrie procréative. Ces entreprises, agences, réseaux génèrent des milliards de dollars de chiffre d'affaire annuel et ce, en confisquant aux femmes leur liberté procréative, en les louant dans le cadre de contrats de maternité de substitution (ou « gestation pour autrui »).

Ces entreprises, agences ou réseaux promettent des contrats « éthiques », encadrés par la loi, soi-disant bien différents de ceux des réseaux mafieux sévissant dans certains pays. En réalité, tout contrat de gestation pour autrui repose toujours, et quelles qu'en soient les circonstances et conditions, sur l'exploitation de femmes au profit d'autrui.

Considérant les femmes comme des « incubatrices » pour obtenir un ou des enfants, la gestation pour autrui ne peut pas être « altruiste » : son principe même est éminemment sexiste.

Les femmes instrumentalisées comme mères porteuses sont soumises aux exigences de contrats régissant toute leur vie, de sa part la plus intime jusqu'à sa part sociale. Les termes de ce contrat sont systématiquement déséquilibrés, au détriment des mères porteuses, puisqu'ils sont conçus dans l'intérêt des clients des agences. Les problèmes très fréquents qui se présentent sont toujours réglés à l'avantage des payeurs, c'est-à-dire des clients de l'agence.

Les contrats de maternité de substitution sont contraires à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Ces contrats sont contraires aussi au Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier la traite de femmes et des enfants.

Ces femmes ne connaissent pas leurs droits, ne sont pas conseillées et se retrouvent entièrement isolées face aux exigences des clients et des agences. Elles sont ainsi livrées aux entreprises qui leur font miroiter de grosses sommes d'argent et qui occultent les risques extrêmes qu'elles prennent, par exemple en étant mères porteuses plusieurs fois de suite. Elles occultent aussi la situation de totale soumission dans laquelle les femmes se mettent, sans le savoir, en signant le contrat. Or, une fois celui-ci signé et la grossesse commencée, les mères porteuses sont à la merci des clients et de toutes leurs exigences puisqu'elles ne peuvent plus reculer.

Les femmes volontaires pour se louer dans le cadre de contrats de gestation pour autrui sont toutes des femmes vulnérables, des points de vue économique, familiale, psychologique et/ou en termes de niveau d'instruction. Non protégées, elles sont livrées à la merci de groupes sans scrupules, uniquement soucieux de profits lucratifs. Ces profits sont touchés, sur le dos des femmes, par des biologistes, des médecins, des commerciaux, des cliniques, etc.

Kelly, mère porteuse américaine, témoin de cette exploitation dans le documentaire #BigFertility (documentaire produit par le Center for Bioethics and Culture). Elle a été abusée par les fausses promesses des agences qu'elle a contactées. Ces agences lui proposaient toutes des contrats de gestation pour autrui encadrés, annoncés comme « éthiques », loin de toute forme d'exploitation.

Mais ses expériences de gestation pour autrui ont été toutes été désastreuses pour elle, sa famille et ses finances. Elle a été exploitée par toute une chaîne de décideurs qui ont profité d'elle, ont engrangé des gros profits grâce à elle et lui ont confisqué sa liberté la plus intime, celle de procréer : en effet, après avoir frôlé la

mort dans le cadre d'une gestation pour autrui, elle n'est désormais plus capable de porter un enfant pour elle-même.

Kelly est l'une des mères porteuses victimes du marché de la fertilité. Elles sont malheureusement des milliers à travers le monde à partager la même histoire : victimes d'exploiteurs, empêtrées dans des contrats de gestation pour autrui toujours à leur désavantage, elles ne trouvent personne pour les prévenir, les défendre et les mettre à l'abri.

En réponse à cette situation, qui se dégrade chaque jour davantage, les États Membres doivent garantir aux femmes un accès à des services de protection sociale qui les préviendront du danger et leur éviteront d'être ainsi exploitées comme incubatrices.

C'est aux gouvernements de prendre le relais des nombreuses associations œuvrant depuis des années sur le terrain pour protéger les femmes de la gestation pour autrui. Eux seuls peuvent compléter et renforcer le travail déjà accompli en renforçant la protection sociale des femmes, en garantissant l'accès à un service public ouvert à tous les citoyens et en évitant à tout prix que la précarité, l'ignorance ou le désespoir poussent des femmes à louer leurs ventres aux plus offrants.

Les États membres savent s'unir pour protéger leurs citoyens face à l'avidité de grandes industries. L'industrie procréative est un des plus grands dangers à venir pour les femmes et plus particulièrement pour les filles, futures proies de réseaux qui se donnent hypocritement l'apparence d'entreprise « éthiques ».

Il serait illusoire d'espérer atteindre les objectifs fixés par l'Agenda 2030 en laissant prospérer ce type d'activités et donc en laissant sur le bord de la route des dizaines de milliers de femmes et de filles. Il est nécessaire que les États Membres prennent fermement position contre toutes formes de contrats de gestation pour autrui, même prétendument « éthiques ». Sans cela, le développement durable ne sera pas possible.

L'arrêt mondial concerté de toute forme de maternité de substitution permettrait d'avoir un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures, dans un monde résilient où chacun a sa place.

Le développement durable ne peut pas se faire en laissant de côté toutes ces femmes exploitées et exploitables.
